



R1 CARPES BOURGOGNE FRANCHE COMTE
ETANG DES AYEUX à LA CHAPELLE SOUCHAT (90)
10, 11 et 12 OCTOBRE

Inscriptions auprès de votre président de CD avant le 12/09/2025



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**



AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE



agence
mondiale
antidopage

SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE

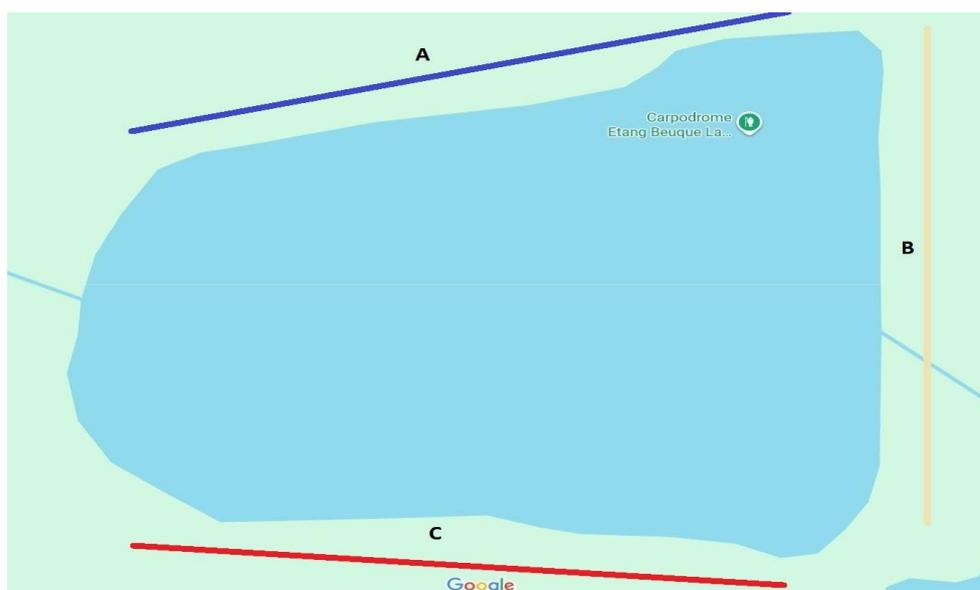
INFOS SITE et SECTEURS

Poissons comptabilisés	Carpes - carassins - amour blanc tous les autres sont à remettre à l'eau délicatement
-------------------------------	--

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Chariot		Oui
Secteur B	Voiture		Non
Secteur C	Chariot		Oui

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Secteur A	0.80 -1,5m	Nul à lent
Secteur B	2 m	Nul à lent
Secteur C	0.8 – 1,5 m	Nul à lent

PLAN DES SECTEURS



REGLEMENT

	Maximum	Particularités
Cannes	13 m	Moulinet interdit
Amorce	10 litres	
Esches totales	2 litres	Dont 1 litre de vers de terre non coupés
Fouillis	Interdit	
Vers de vase	Interdits	
Pain flottant	Interdit	
Bourriche	25 kg par bourriches	
Poissons > 7 kg	Bourriche séparée	4 poissons > 7 kg maxi par bourriche
Hameçon	Maxi N° 8	Sans ardillon

HORAIRES

	Manche 1	Manche 2	Manche 3
Rendez-vous	9h00	8h00	8h00
Tirage au sort	9h30		
Tirage ordre secteurs		8h30	
Entrée dans les box	9h 40	8h40	8h10
Début des contrôles (*)	11h00	10h00	9h30
Amorçage	11h50	10h50	10h20
Début de la manche	12h00	11h00	10h30
5 minutes	16h55	15h55	15h25
Fin de la manche	17h00	16h00	15h30
Palmarès			17h00

RENDEZ VOUS à l'étang des Ayeux

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1	X		47°42'19.1"N 6°48'05.4"E
Manche 2	X		Idem
Palmarès	X		Idem

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	Bernard Thomann	06 64 26 34 18	bernard.thomann0468@orange.fr
Forfait	Angélique Faucher	06 12 34 18 38	angelfaucher@yahoo.com
Forfait du 25/09 au 09/10	Bernard Thomann	06 64 26 34 18	Uniquement par téléphone

PAS DE PENDU POISSON EPUISE APRES LA FIN DE LA MANCHE REMIS A L'EAU

Une participation de 7 € sera demandée à chaque pêcheur. Merci de prévoir la somme en espèces.

Poissons remis à l'eau immédiatement après la pesée

Prenez soin des poissons ils sont la propriété de l'AAPPMA qui a l'amabilité de nous prêter le carpodrome

Restauration et hébergements

Casse-croute sur place